

Le journal de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES en Bocage Bourbonnais

Edito

2008 se termine sur fond de crise, ne présageant rien de bon pour ce début 2009. Malgré toutes ces incertitudes, la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais a voulu affirmer sa volonté de préserver son bocage, par le biais de différentes actions : lancement d'une étude de faisabilité sur un projet éolien, réflexion sur la mise en place d'une valorisation du bois de haie, d'élagage, de taillis en énergie de chauffage, mise en place d'une signalétique (structure bois) sur nos différents chemins de randonnée (implantation non terminée à ce jour), aides aux réfections des façades et toitures de granges anciennes, aménagement de la ZAC. Tout ceci avec l'aide du Département bien sûr, avec qui nous sommes à la veille de la signature d'un nouveau contrat d'intercommunalité.

Notre Lieu Unique d'Accueil fonctionne à plein régime. Recevoir, accompagner et suivre de nouveaux arrivants, actifs ou non, est une véritable réussite et se révèle être une action indispensable au maintien économique de notre territoire.

Dispositif où la Région est notre partenaire, nous sommes la seule communauté de communes en Auvergne à proposer ce service et j'espère que d'autres suivront.

Nos intentions sont de toujours rester au plus près de notre population pour que nos habitants soient, par le biais de leurs élus, les premiers acteurs du maintien et du développement de notre territoire.

En espérant que cette année 2009 soit pour vous la plus agréable et constructive possible, que santé, convivialité et plaisir soient les essences de votre bien vivre en Bocage Bourbonnais.

Xavier Boudot



DANS CE NUMÉRO :

- > Nouveau programme Leader
- > Les actions communautaires
- > Projet éolien
- > Bois Energie
- > Bourbonrama

Le 33^{ème} Salon des Arts à Buxières-les-Mines



Durant deux semaines, le Salon International des Arts de Buxières les Mines a fait honneur à la création artistique. Fin septembre, début octobre, plus de 200 œuvres d'artistes peintres et sculpteurs ont été exposées dans une nouvelle présentation, pour le plaisir du public.

A l'honneur, deux invités :

Tudor Banus, peintre d'origine roumaine, de grand renom, qui a, par la qualité de son dessin, d'un rigoureux graphisme avec une pointe d'humour, montré l'anxiété et l'espoir de la société dans sa dimension humaine et moderne.

Jean Marie Chupin, ce prêtre artiste qui avait choisi Buxières-les-Mines pour s'installer et réaliser une œuvre gigantesque. Décédé, voici un an, il reste à découvrir.

Après l'exposition, des responsables régionaux s'intéressent à son œuvre. Ce qui est de bon augure pour valoriser, à Buxières-les-Mines, ce patrimoine artistique que représentent 30 années de création.

Buxières-les-Mines a du talent qui ne demande qu'à être connu.

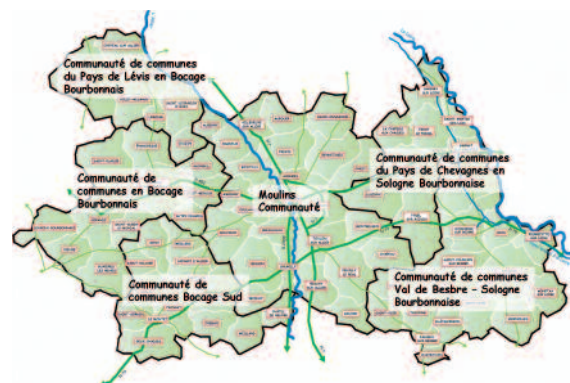
Le partage des cultures permet de valoriser l'homme dans sa dimension universelle.

L'an prochain, du 27 septembre au 11 octobre 2009, c'est le Bourbonnais qui brillera de tous ses feux. Mais déjà, rendez-vous est donné le week-end du 8 mars, Journée Internationale de la Femme, pour découvrir une exposition en relation avec un groupe de femmes artistes de Vichy, l'association FAVEA "la création au féminin".

L'EUROPE AU CŒUR DE VOS PROJETS

L'Europe poursuit son investissement dans les territoires ruraux en proposant un accompagnement et un financement des actions de développement rural dans plusieurs domaines (culture, services, économie, agriculture, environnement...), à travers le nouveau programme Leader 2007-2013.

Au niveau local, le Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais, association créée en 2007 et regroupant 6 intercommunalités du Nord de l'Allier (Moulins Communauté, Communauté de communes Bocage Sud, Communauté de communes en Bocage Bourbonnais, Communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, Communauté de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, Communauté de communes Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise) a été désigné en février 2008 pour conduire ce programme LEADER.



LEADER... une stratégie et des interventions

Le Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais a bâti sa stratégie Leader autour d'une thématique : "la qualité de vie comme vecteur d'accueil de nouvelles populations".

Derrière cette stratégie de développement affichée pour l'ensemble du territoire, trois grands axes de développement ont été mis en place. Ils déclinent les mesures qui peuvent être financées par LEADER. Ces actions doivent être structurantes et innovantes à l'échelle du territoire :

Axe 1 : Structuration du territoire

- Création d'une politique d'accueil à l'échelle du territoire en développant des services aux porteurs de projets, créateurs ou repreneurs d'activités (animation, diagnostic, outil de promotion et communication de l'offre d'activité, constitution d'un réseau d'acteurs de l'accueil).
- Actions en faveur du renforcement des outils de promotion touristique du territoire pour structurer les acteurs du tourisme (office de pôle, office de tourisme) et développement de la qualité d'accueil (création de produits touristiques, hébergements innovants,...).

Axe 3 : Mise en valeur de l'environnement, de l'architecture et des paysages

- Accompagnement des actions d'information, de sensibilisation des populations sur la qualité de l'environnement du territoire, mais également sur le développement durable (énergies renouvelables, éco matériaux, ...).
- Actions de promotion et de valorisation du patrimoine architectural et paysager. Emergence de nouveaux concepts innovants en matière d'urbanisme et d'habitat (éco matériaux, urbanisme durable,...) en direction notamment des professionnels du bâtiment.

Axe 2 : Renforcement des services et des activités

- Accompagnement de la coordination et de la promotion des services concernant l'enfance-jeunesse (haltes garderies, RAM, CLSH, ...) et mise en réseau des services culturels (médiathèques, écoles de musique, ...) tout en développant la création culturelle et artistique à l'échelle du territoire.
- Soutien et promotion des démarches de qualité dans les exploitations agricoles (labellisation, développement durable) et aide à la diversification agro touristique. Aide au lancement d'activités artisanales/commerciales dans le cadre de la transmission/reprise d'entreprises.

LEADER... pour qui et quelles aides ?

Le programme LEADER s'adresse à la fois aux porteurs de projets publics et privés (associations, agriculteurs, Chambres consulaires, Communautés de communes, communes,...). Les projets doivent correspondre à la stratégie du territoire et répondre aux actions ciblées des axes cités précédemment.

Pour obtenir des fonds LEADER, il faut impérativement que le projet bénéficie de fonds publics nationaux (Etat, Département, Région, Communautés de communes...). Cette condition remplie, 1 euro accordé par un financeur national permettra d'obtenir un peu plus d'1 euro de Fonds européens.

LEADER... qui décide ?

LEADER est géré localement par un comité de programmation composé d'élus locaux et de représentants du monde socio-économique et associatif. Ce comité décide des projets qui, dans le cadre des critères établis, peuvent bénéficier d'une subvention européenne.

LEADER... plus d'infos !

Pour présenter au mieux le programme LEADER, des réunions de présentation seront organisées début d'année 2009.

Néanmoins, il est déjà possible de prendre connaissance du programme LEADER en contactant le Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais au 04 70 35 26 61, courriel : solognebocagebourbonnais@orange.fr.



TESTER SON PROJET AVANT DE CRÉER SON ENTREPRISE C'EST POSSIBLE

Lorsqu'on évoque la création d'entreprise beaucoup d'entre nous en parlent comme d'un labyrinthe administratif (centre de formalités des entreprises, ACCRE, subventions, ...) qui se poursuit ensuite par une multitude d'obligations : déclarations trimestrielles de TVA, URS-SAF, comptabilité... Vous avouerez que ce n'est pas très alléchant lorsqu'on a envie de créer son activité professionnelle !

Tester son projet sur une ou deux années qui n'en a pas rêvé ! **Aujourd'hui c'est réalisable grâce à la coopérative d'activités et d'emploi Appuy Créateurs** avec laquelle notre Communauté de Communes a choisi de travailler pour faciliter la réalisation de vos projets en Bocage Bourbonnais.

Appuy Créateurs, c'est une structure qui héberge votre projet sur le plan juridique, comptable, fiscal et social de manière à pouvoir vous concentrer entièrement sur la mise en place de votre activité. Votre statut : entrepreneur salarié. Cela vous permet d'être autonome en ce qui concerne le développement de votre projet : recherche de clients, communication, fabrication,... mais aussi de partager la charge de travail administrative pour vous consacrer uniquement à la mise en place de votre activité professionnelle.

Et puis dans six mois, un an, deux ans ou plus vous pourrez sans aucun doute "voler de vos propres ailes" et quitter Appuy Créateurs sereinement sans avoir la crainte d'échouer.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter : Lieu Unique d'Accueil - Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais Tél. 04 70 67 11 89

LE CHANTIER INTERNATIONAL

Deux communes s'étaient portées volontaires pour accueillir cette année le chantier international de jeunes : Louroux Bourbonnais et Autry-Issards.

Onze jeunes, venus du Rwanda, du Ghana, de Turquie, de Corée du Sud, de Russie, de Roumanie, d'Allemagne, du Danemark, de Géorgie, de Belgique et de France, ont été placés du 17 juillet au 6 août sous l'autorité d'Anne-Cécile, dans le cadre du chantier international de jeunes porté par la Communauté de communes en Bocage Bourbonnais.

Le groupe s'est formé à Louroux-Bourbonnais, accueilli par les dirigeants communautaires, le vice-président Jean-Pierre LALOUÉ en tête, et la municipalité de Louroux-Bourbonnais conduite par le maire Jany POIRIER. Le chantier s'est déroulé sur la commune du 17 juillet au 26 juillet. Les jeunes ont travaillé à l'abri communal situé dans la cour de la cantine et à la réalisation d'une fresque sur la station d'épuration.

Le séjour des jeunes s'est trouvé enrichi par un accueil chaleureux de la population, les échanges ont été fructueux et le contact humain de qualité. La municipalité de Louroux-Bourbonnais tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce séjour.

La deuxième partie du séjour s'est déroulée à Autry-Issards. Logés pour la première fois dans l'ancien logement communal, sanitaires et coucher à l'étage, ils ont bénéficié de la cantine et des abords de l'école comme lieu de vie.

Coté travaux, encadrés par Jean-Pierre LALOUÉ, le maire et Alain MAZEROLLES, l'employé municipal, ils se sont activés dans le village en préparant le futur aménagement du bourg : démolition d'un mur au pont bascule, mais aussi peinture des portes de l'atelier communal et réfection des sanitaires de l'étang. Le groupe très soudé a assuré dans la meilleure ambiance, sous la houlette d'Anne-Cécile, tous ces travaux.

Bien sûr le côté convivial ne fût pas oublié. Un pique-nique au bord de l'étang au début du séjour leur permit de faire connaissance avec les habitants du village et les habitudes culinaires bourbonnaises. Une visite de Bourbon, l'accès à la piscine, découverte de Moulins et foire médiévale de Souvigny occupèrent leur temps libre.

Enfin, une soirée gastronomique, proposant des spécialités préparées par les jeunes, à laquelle étaient invités les élus de la Communauté de Communes et les habitants du village, clôtura le chantier dans une franche camaraderie même si, pour certains, on ressentait la tristesse du départ.

Les deux communes concernées s'accordent pour souligner l'excellent climat qui a régné pendant tout ce chantier : un très bon cru en conclusion.



OBJECTIF 2009 : RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

Propos recueillis auprès du SICTOM Nord-Allier

Pour nous, SICTOM Nord-Allier, notre devise a longtemps été *"Trier c'est bien, mais bien trier c'est mieux"*. Aujourd'hui, soyons innovants. Mieux que de pouvoir valoriser les déchets que nous générons, nous entrons dans l'ère de la prévention et par conséquent de la réduction des déchets à la source, car *"le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas"*.

Le principe de prévention repose sur une prise de conscience générale de la nécessité de modifier nos achats et comportements dans notre vie quotidienne.

Une diminution des déchets à la source aboutira à terme à une réduction des quantités traitées et par conséquent à des coûts de traitement stabilisés et des impacts sur l'environnement moindres.

Concilier consommation quotidienne et protection de l'environnement est un enjeu majeur du développement durable. Or, si la très grande majorité des Français se déclare aujourd'hui réellement préoccupée par les problématiques environnementales, force est de constater qu'ils sont encore peu nombreux à traduire cette préoccupation dans leurs actes d'achat au travers du choix de produits plus respectueux de l'environnement.

Mais, en pratique, est-ce possible sans privation excessive ? Il suffit peut-être simplement de se poser quelques bonnes questions :

- Ai-je envie ou besoin de ce produit ?
- Puis-je en utiliser moins (ne pas surdoser les produits ménagers, faire des impressions recto-verso ou encore entretenir et réparer les objets pour en accroître la durée de vie) ?
- Ou encore fabriquer du compost à partir des résidus de jardin et de cuisine et en l'utilisant comme engrais naturel ?

Le compostage individuel

Pour les résidus organiques (taillies d'arbustes, restes de repas, tontes ...) il est plus simple, plus économique et plus écologique de penser à les composter au jardin.

En tas, dans un composteur individuel ou lombricomposteur, la matière organique va être transformée de façon naturelle en un compost utilisable au jardin ou pour les plantes d'intérieur et qui de plus est totalement gratuit.

Contacts :

Pour Agonges, Autry Issards, Bourbon l'Archambault et Saint Menoux : SICTOM Nord Allier - 04 70 46 77 19

Pour Franchesse : SIROM du secteur de Lurcy Lévis - 04 70 66 43 60

Pour Buxières les Mines, Louroux Bourbonnais, Saint Aubin le Monial, Saint Plaisir, Vieure et Ygrande : SICTOM de Cérilly - 04 70 67 52 00

ZAC EN BOCAGE BOURBONNAIS OPÉRATIONNELLE EN 2009 !!!

La ZAC en Bocage Bourbonnais, nom donné à la future zone d'activités localisée à Bourbon l'Archambault, en continuité du terrain d'implantation du Casino, au Pont des Chèvres, verra le jour en 2009.

Comme annoncé dans notre précédent numéro, la Société d'Équipement de l'Auvergne a été retenue pour effectuer l'ensemble des opérations nécessaires à l'aménagement de notre zone d'activités économiques. Les travaux de viabilisation (assainissement, voirie, électrification...) nécessaires pour accueillir de nouvelles entreprises commenceront cet hiver.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN BOCAGE BOURBONNAIS SOUTIENT LA REHABILITATION DE L'HABITAT ET DU PETIT PATRIMOINE

Depuis trois ans maintenant, la Communauté de Communes peut permettre aux propriétaires occupants ou bailleurs de rénover les façades de leur habitation, située en centre bourg, en leur attribuant une subvention incitative afin de réaliser les travaux.

Aussi, les personnes qui souhaitent rénover des logements vacants depuis plus de deux ans, destinés à la location, peuvent bénéficier d'aides financières.

De plus, les élus communautaires ont décidé d'encourager la restauration des petits patrimoines vernaculaires ainsi que des toitures de granges anciennes en accordant aux propriétaires, selon certains critères, des subventions pouvant aller jusqu'à 3 000 €.

N'hésitez pas à nous contacter au 04 70 67 11 89 pour avoir plus de renseignements.



Maison restaurée à Saint Aubin le Monial



Et sauf imprévus majeurs, tout sera prêt avant l'été. Mais bonne nouvelle : la commercialisation des terrains peut commencer.

Ainsi, si vous êtes intéressés pour implanter votre activité sur ces terrains ou pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :

- Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais : 04 70 67 11 89

- Société d'Équipement de l'Auvergne : 04 70 44 56 01 (contact M. Peyle ou M. Mallet)



LA BALADE CONTÉE OU "BALADE SANS FRONTIÈRES"...

...tel fût le nom donné cette année à la balade de la Communauté de Communes qui avait invité les jeunes du chantier international, venus de tous pays.

Après les deux éditions précédentes, à Ygrande et à Vieure, c'est à Autry-Issards que revenait la dure tâche d'organiser cette balade avec le challenge de faire aussi bien que les années précédentes.

C'est le vendredi 18 juillet vers 16 heures que s'élança l'équipage. Une bonne soixantaine de personnes étaient présentes pour découvrir le circuit proposé par "les chemins d'Issards", et les animations surprises de la soirée concoctées par les organisateurs. Le parcours s'arrêta au fond du bourg, près de l'ancienne forge, l'occasion pour Jean-Claude de commencer à conter la légende "les dindons du Glaude" pour la terminer au passage près de l'étang communal. Les marcheurs prirent ensuite les chemins creux tenus en haleine à chaque arrêt par Abdoulaye, artiste sénégalais en résidence à Saint Menoux, narrant un conte de son pays fort apprécié. Au passage des "Barons" ce fut la légende de Menoux et de la miche sanglante qui fût évoquée. Une longue pose aux "Fours à Chaux" permit à Philippe, de l'association "Deneb", de raconter, avec beaucoup d'érudition, l'histoire passionnante de ces anciens fours. La balade se poursuivit ensuite, avec au passage la découverte du "Prieuré Saint Maurice" pour revenir un peu plus tard se reposer dans la fraîcheur du terrain, derrière l'école.



Un vin d'honneur réconforta tous les marcheurs, accompagné par la prestation de la chorale locale "Les Chants d'Issards" et les plus gourmands dégustèrent avec plaisir le barbecue servi par les membres de la commission et les élus d'Autry.

Et comme dans tous les villages gaulois bourbonnais, c'est en musique avec "La Daille Acoustique" que se termina la soirée.

Une excellente soirée aux dires de tous, qui verra sa prochaine édition à Agonges à l'été 2009.

VIVRE ET CRÉER EN BOCAGE BOURBONNAIS



Accueillir, contrairement à ce que certains pensent, cela ne va pas de soi. Chaque territoire a son propre vécu, ses usages, ses coutumes. Pour l'étranger que chacun d'entre nous peut être, il n'est pas simple de décoder ces habitudes qui nous semblent naturelles tant elles nous sont coutumières. Si on ajoute à cela la recherche d'informations pratiques indispensables à toute installation, il devient vite stressant de déménager.

Notre Communauté de Communes a souhaité que notre territoire soit plus accessible, c'est pourquoi a été créé et édité un **livret d'accueil en Bocage Bourbonnais** destiné à tout nouvel arrivant. Il comprend essentiellement des informations pratiques : jours et heures d'ouverture des Mairies, du ramassage des ordures ménagères mais aussi les démarches à effectuer lorsqu'on arrive en Bocage Bourbonnais, avec les coordonnées des administrations et autres structures à contacter. Quelques pages sont également consacrées aux démarches spécifiques que doivent accomplir les personnes venant d'un autre pays européen. Enfin ce guide de 16 pages vous donne les informations nécessaires pour créer ou reprendre une entreprise en milieu rural.

Ce livret d'accueil se veut être un outil complémentaire à l'accompagnement proposé par le Lieu Unique d'Accueil de notre Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais. Si vous êtes nouvel arrivant ou si vous avez un projet familial ou professionnel, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions vous accompagner dans l'élaboration de votre projet.

Et surtout n'oublions pas qu'une installation familiale et sociale réussie passe nécessairement par l'accueil que chacun d'entre nous réserve aux nouveaux habitants.

*Lieu Unique d'Accueil – Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais – Maison de Pays – 1, place de l'Hôtel de Ville – 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT • Tél. 04 70 61 11 89
Courriel : lua-comcom-bocage-bourbonnais@orange.fr*

LA COM COM' DANS LE VENT

Le développement durable est une préoccupation récurrente de notre Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais dans toutes ses actions. Ce concept répond aux besoins de développement des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Autrement dit, le développement doit être pensé et mis en œuvre en utilisant les ressources de la Terre mais a surtout le devoir d'assurer la pérennité des générations à venir.

La problématique des énergies est actuellement au cœur des débats politiques et des préoccupations quotidiennes de nos populations.

L'énergie, c'est la vie. Le XX^{ème} siècle a montré ses limites en terme de développement. Ces énergies "fossiles" (pétrole, gaz,...) se font plus rares et leur utilisation excessive provoque d'importants rejets de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique.

Notre pays s'est engagé à diviser par quatre les émissions de ces gaz à effet de serre. Des énergies alternatives et "vertes" sont donc à trouver rapidement et en quantité suffisante. Nous souhaitons savoir si notre territoire peut répondre à ce nouveau défi de développement du XXI^{ème} siècle.

Dans un premier temps, la réflexion est menée sur l'éolien. Aussi, pour éviter que ne se multiplie le développement anarchique d'aérogénérateurs sur notre territoire, notre Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais a décidé de mener la réflexion sur la pertinence et sur la possibilité d'installer des éoliennes sur le Bocage Bourbonnais.

Nous sommes allés rencontrer nos collègues d'Ally (Haute-Loire) et visiter leur parc éolien constitué d'une petite trentaine d'installations.



Ces échanges nous ont permis de mieux appréhender ce sujet, de connaître les règles d'implantations, les contraintes et, d'une façon générale, tous les enjeux à prendre en considération.

Cette entrevue nous a conforté dans notre volonté de lancer cette réflexion. Toutes les communes sont allées dans notre sens en nous attribuant la compétence portant, "dans le cadre du soutien au développement de l'éolien, sur les études préalables en vue de la création des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE)".

Une Zone de Développement Eolien (ZDE) est un document réglementaire qui permet d'accueillir dans un cadre maîtrisé des installations éoliennes sur un territoire.

Cette ZDE est définie en prenant en compte :

- le potentiel éolien de la zone,
- les possibilités de raccordement aux réseaux électriques,
- la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés en terme environnemental et architectural.

Une ZDE est instaurée par le Préfet en fonction de l'étude et permet aux opérateurs d'implanter sur celle-ci des éoliennes, en conformité avec les règles d'urbanisme et notamment les permis de construire.

Ces projets éoliens font donc l'objet d'études paysagères, environnementales et énergétiques poussées. Mais nous avons aussi souhaité que l'impact visuel soit intégré dans notre étude. Des réunions publiques auront lieu afin d'expliquer notre action et d'échanger entre nous, car ce dossier, nous le savons, s'il constitue une politique forte en matière de développement, est loin de faire l'unanimité.



Les différentes étapes pour voir l'installation d'une éolienne en Bocage Bourbonnais :

- Phase 1 : analyse des conditions d'implantation d'éoliennes sur un territoire donné. Etudes de faisabilité (5-6 mois).

Il s'agit de réaliser les études préalables à la constitution d'un dossier ZDE qui doit être approuvé par le Préfet.

- Phase 2 : Conception du projet (6 à 18 mois)

Un opérateur prend contact avec les propriétaires des parcelles susceptibles de recevoir les éoliennes. Lancement des études (étude d'impact, notamment) permettant la bonne réalisation du projet.

- Phase 3 : Procédure d'autorisation (5 à 12 mois)

Instruction du dossier de demande de permis de construire (enquête publique...).

- Phase 4 : Construction du site (6 à 12 mois)

Cette phase comprend la construction de l'éolienne, du site et du raccordement électrique.

- Phase 5 : Mise en service et exploitation

Il faut distinguer l'exploitation administrative du parc éolien assurée par la société à distance de l'exploitation technique assurée par des agents locaux.

BOIS ÉNERGIE : RETOUR D'EXPÉRIENCE

Après avoir organisé, le 26 mars dernier à Buxières-les-Mines, une démonstration d'une déchiqueteuse à grappin pour la transformation du bois des haies en plaquettes utilisées pour un chauffage écologique et économique (lire notre dernière édition), notre Communauté de Communes continue à travailler sur la structuration locale d'une filière Bois Energie.

Une visite s'imposait à Chanu (Orne). En plein bocage normand, cette commune de 1200 habitants de Basse Normandie a, depuis 2000, mis en place une structuration de la filière Bois Energie par l'intermédiaire d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Les exploitants agricoles ont une longue expérience du bois déchiqueté, certains l'utilisent comme énergie de chauffage mais aussi comme paillage pour les animaux. A l'origine, tous étaient convaincus de leur démarche mais le manque de production du bois était un frein au développement de leur filière.

La Chambre d'Agriculture de l'Orne et la FD CUMA 61 se sont associées à cette démarche et sont devenues des partenaires importants pour la structuration de la filière. A force d'organisation de visites de chaudières à plaquettes, le chauffage bois est mieux connu des particuliers qui adhèrent à ce système, beaucoup plus rentable que les énergies fossiles (fioul, gaz...). Les élus de ce territoire sont aussi plus sensibilisés à cette structuration et n'hésitent pas à bâtir de nouveaux projets incorporant ce dispositif. Face à l'augmentation de la demande, la filière se structure et c'est la formule juridique SCIC qui est retenue.

Cette forme de société répond parfaitement aux attentes des acteurs locaux. Elle leur permet d'être présents dans le capital de la société sans pour autant qu'un collègue soit majoritaire.

Les adhérents à la SCIC qui prend le nom de SCIC Bois Bocage Energie se répartissent dans cinq catégories : les salariés, les clients, les collectivités, les producteurs et les personnes physiques ou morales ayant des intérêts connexes avec la société (particulier, CUMA, association,...).

Concernant le droit de vote, chaque adhérent possède une voix au sein du collège calqué sur les catégories : les salariés 10 %, les clients 20 %, les collectivités 20 %, les producteurs 20 % et les personnes physiques ou morales ayant des intérêts connexes avec la société 10 %.

Ainsi, aucun collègue n'a la majorité absolue et comme les collectivités sont souvent clientes, cela fait un équilibre entre les producteurs et les clients.

De la production à la vente des plaquettes :

Producteurs
(gèrent la ressource, produisent des plaquettes avec l'aide de la CUMA de déchiquetage ou tout autre entreprise)

→ **SCIC Bois Bocage Energie**
(achète des plaquettes vertes ou sèches et les revend sèches aux clients, gère les quantités à produire chaque hiver et vérifie la provenance des plaquettes ainsi que le respect du cahier des charges, rend compte de son activité aux adhérents mais aussi aux collectivités)

→ **Clients**
(achètent des plaquettes sèches suivant un cahier des charges convenant à leur chaudière)

Lorsqu'un producteur rentre dans la société, il signe un contrat d'approvisionnement avec cette dernière précisant les relations qu'il aura avec la SCIC que ce soit sur la qualité du combustible mais aussi sur la provenance des plaquettes.

De même, lorsqu'un client rentre (à l'exception des collectivités), il signe un contrat de fourniture dans lequel la société s'engage à lui fournir un combustible de qualité conforme à ses besoins.

C'est à partir de ces actes d'engagement que sont définis les besoins de production. Avec ce système, il n'y a pas de surproduction et la société peut gérer ses stocks en toute tranquillité.

La production est toujours majorée de 15% par rapport à la demande des clients faite à l'automne de l'année N-1 afin d'éviter tout problème de fourniture. La vente des plaquettes se fait au kilo.

Concernant les tarifs des plaquettes, avec les agriculteurs, il a été défini un prix d'achat de 32€ la tonne verte, livrée à la plate forme. Il n'y a donc pas de frais de transport à ajouter. Selon les agriculteurs, ce prix prend en compte leur travail, mais ne rémunère quasiment pas le bois. C'est un prix de départ. Ce tarif sera réajusté ensuite.

Le prix de vente est aujourd'hui de 98€ la tonne sèche, livrée au client, à condition qu'il soit dans un rayon de dix kilomètres autour des plates formes. Pour leur premier hiver de fonctionnement, les agriculteurs ont séché les plaquettes chez eux et ont livré directement au client. Maintenant, cela se fait à partir de la plate-forme.

La plate-forme de stockage :

A Chanu, la commune a réalisé une plate-forme de stockage de plaquettes. La SCIC peut l'utiliser à son gré sans avoir eu à réaliser l'investissement. Cette utilisation se fait sous forme d'une location.

Cette plate-forme a coûté environ 120 000 €^{HT} pour une superficie de 450 m². Cela comprend les bâtiments couverts et fermés sur 3 côtés. Le bois est séché pendant au moins 6 mois sans y toucher. Il doit être à l'abri de l'humidité, bien ventilé. Ces bâtiments font 6m sous faitières. La ventilation se fait naturellement sans installation spécifique. Au milieu du tas, se produit un changement de couleur des copeaux et une sorte de cheminée naturelle se crée pour évacuer la chaleur et l'humidité.

• La maison de retraite

La maison de retraite de Chanu a installé une chaufferie collective bois dont la puissance est de 500 kW.

Cet investissement a bénéficié de 66 % d'aides publiques pour un coût total d'investissement de 272 000 €.

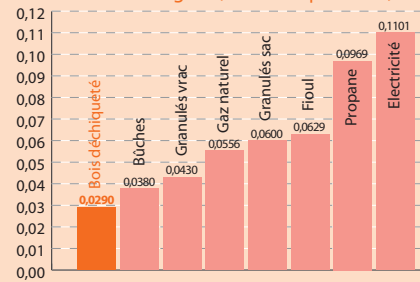
Pour installer cette chaudière à bois déchiqueté et son réseau de chaleur, la salle de chaufferie a dû être étendue et un bâtiment de stockage a été construit.

• Une structuration en Bocage Bourbonnais ?

Forts de cette expérience, les élus communautaires travaillent à la mise en place de la filière sur le territoire bourbonnais.

• Informations utiles

Coût des énergies (en euros par kWh)



• Exemple concret d'installation

Chaudière pour maison de 100 m²

Coût chaudière : 15 000 €

Chèque Energie Auvergne : 1 500 €

Aide aux particuliers – Bois

Energie – Conseil Général : 1 500 €

Crédit d'impôts (50%) sur le matériel : 7 500 €

Total : 15 000 €

Total : 10 500 €



Vos contacts

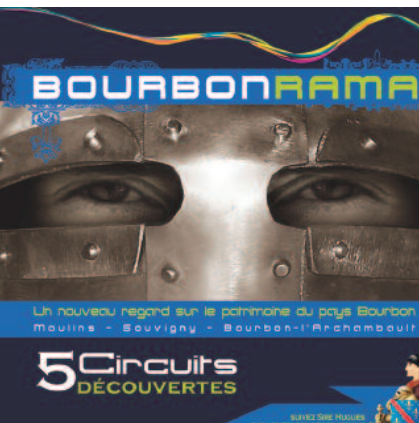
ESPACE INFO ENERGIE – 0 800 503 893

L'ADEME a mis en place depuis 2001, en partenariat étroit avec les collectivités locales, un réseau d'informations et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le réseau INFO ENERGIE est constitué de 160 espaces et compte environ 300 conseillers au service du public.

Dans chaque Espace Info-Energie (EIE), des spécialistes vous informent et vous conseillent sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et au changement climatique : quels sont les gestes simples à effectuer ? Quel type d'équipement choisir ? Quelles sont les aides financières accordées ? etc.

BOURBONRAMA, UN NOUVEAU REGARD SUR LE PATRIMOINE DU PAYS BOURBON

Mis en place par la Communauté de communes en Bocage Bourbonnais et Moulins Communauté, Bourbonrama s'adresse autant aux visiteurs qu'aux habitants du pays Bourbon. Depuis Moulins, Souvigny et Bourbon-l'Archambault, Bourbonrama vous entraîne à la découverte du pays Bourbon : expositions, visites guidées, loisirs de pleine nature, artisans et restaurants... Profitez au mieux de vos temps de loisirs, grâce à une formule à la carte, pour les grands et les petits.



Sur les traces des Bourbons, le livret découverte propose 5 idées de balades en voiture.

Entre le rallye automobile et la visite interactive, les cinq circuits découvertes de Bourbonrama invitent les habitants et visiteurs à sillonner les petites routes pour aller dénicher les trésors cachés du Pays Bourbon. Au départ des trois sites principaux que sont Moulins, où les Ducs avaient installé leur cour, Bourbon-l'Archambault, dont la forteresse

jouait le rôle de capitale militaire du Duché, et le prieuré de Souvigny, centre religieux de la province, les cinq circuits ont tous été construits autour d'une thématique propre : "Naissance d'une dynastie", "Les Bourbons et l'Eglise", "l'Administration du duché, les coulisses du pouvoir", "l'âge d'or des ducs de Bourbon, le mécénat artistique" et enfin "les Bourbons d'hier à aujourd'hui".

A la découverte des secrets du territoire, 50 histoires à écouter en vous promenant.

Muni d'une carte du circuit, d'un carnet de route, d'un lecteur MP3 ou d'un CD pour la voiture, le visiteur - forcément motorisé, les circuits étant longs de 60 à 80 km - dispose tout d'abord d'un récapitulatif historique et d'une histoire mettant en scène Sire Hugues, personnage fictif, dans les lieux qui constitueront les différentes étapes du parcours. Car c'est là tout l'intérêt de Bourbonrama : vous conter une légende, une anecdote ou un fait historique avéré en lien avec de petits édifices dont vous n'auriez peut-être jamais soupçonné l'existence.

Peut-être connaissez-vous déjà ces histoires ?

- À Bourbon-l'Archambault : "Le thermalisme antique", "Le thermalisme "peuple" des 17^{ème} et 18^{ème} siècles", "La forteresse et les festivités", "La "Qui Qu'en Grogne""
- A Franchesse : "L'église sauvée par les femmes"
- A Saint-Plaisir : "Le bénitier de Gennetines"
- A Ygrande : "Emile Guillaumin et le syndicalisme paysan"
- A Louroux-Bourbonnais : "La rivalité des seigneurs Villaumont et Boucheron"
- A Vieure : "La légende du château de la Salle"
- A Buxières-les-Mines : "Le bassin minier et la paléontologie"
- A Saint-Aubin-le-Monial : "La réunion de Saint-Aubin et Bessay-le-Monial"
- A Autry Issards : "Les dindons du Glaude"
- A Agonges : "En blanc sur fonds vert"
- A Saint-Menoux : "La Débredinoire"

Bien entendu, les édifices majeurs du territoire font également partie des circuits : selon votre itinéraire, les thermes et la forteresse de Bourbon-l'Archambault, le prieuré de Souvigny, la cathédrale de Moulins ou encore le Pavillon Anne de Beaujeu n'auront plus de secret pour vous ! Au total, les cinq circuits, disséminés sur 37 communes, couvrent une cinquantaine de sites et autant de récits mis en scène et enregistrés sur mp3.

Une chasse aux trésors pour les enfants de 5 à 12 ans.

Dans sa chasse aux trésors, sire Hugues emmène damoiselles et damoiseaux dans neuf sites du pays Bourbon (forteresse médiévale de Bourbon-l'Archambault, ensemble prieural de Souvigny, Moulins, Musée Anne de Beaujeu, Centre de l'illustration, Espace Nature du Val d'Allier, Centre national du costume de scène et de la scénographie, Musée du Bâtiment, Jardins de Grillet à Yzeure). Le livret et un crayon en main, les enfants pourront suivre leurs parents et grands-parents gratuitement. En répondant aux énigmes posées par sire Hugues, ils trouveront un intérêt tout particulier à leur visite. Un diplôme parchemin leur sera remis à la fin de leur visite.

Avantageux !

Toute l'année, pour toute la famille, 1/2 tarifs, cadeaux, avantages et gratuités.

Les prestataires touristiques et culturels du pays Bourbon se sont engagés pour vous accueillir de façon privilégiée tout au long de l'année et au fil de leur actualité : 1/2 tarifs dans la plupart des musées, cadeaux et réductions chez les restaurateurs et artisans, dans les centres de loisirs et dans les gîtes et chambres d'hôtes !

Comment ça marche ?

Votre carte privilèges et le guide d'accueil reprenant l'ensemble des partenaires Bourbonrama vous sont remis à l'achat du livret découverte. Présentez votre carte à l'accueil des sites pour bénéficier de ses avantages à chacune de vos visites toute l'année.

Découvrez la liste des partenaires à cette adresse : www.bourbonrama.fr rubrique carte privilèges, les partenaires.

Côté pratique

- Un guide découverte
- Une Chasse aux trésors pour les enfants de 5 à 12 ans
- Une carte privilèges, offerte à l'achat du guide : Elle est un véritable passeport visites et permet, toute l'année, pour toute la famille et sans restriction d'utilisation, l'accès à demi-tarif dans la majorité des sites culturels (CNCS, Centre de l'illustration, Souvigny, Bourbon-L'Archambault, etc.), des réductions et avantages dans les hébergements (gîtes et chambres d'hôtes) et chez les artisans, des cadeaux chez les restaurateurs.
- 50 séquences audio à télécharger (gratuitement) ou en format CD.

Contacts

- Office de Tourisme de Bourbon-l'Archambault et sa Région : 04 70 67 09 79
- Office de Tourisme de Moulins et sa Région : 04 70 44 14 14
- Point Information Tourisme de Souvigny : 04 70 43 99 75
- Office de Tourisme du Pays de Lévis : 04 70 67 96 24
- Internet : www.bourbonrama.fr

